



COMMUNIQUE DE PRESSE

TAXATION DES VINS ET SPIRITUEUX FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS Profonde déception pour la FEVS

Paris, le 21 août 2025 - Les Etats-Unis et la Commission européenne ont annoncé aujourd'hui avoir convenu d'un cadre pour un accord commercial. Si cet accord offre visibilité et prévisibilité dans le commerce bilatéral, le droit global de 15% qui s'impose sur les biens de l'UE importés aux Etats-Unis, s'appliquera également à l'ensemble des vins et spiritueux européens.

La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS) prend acte de cette décision qui suscite une immense déception de la part de tous les acteurs de la filière des vins et spiritueux.

« L'application de ces droits sur nos vins et spiritueux n'apporte qu'une seule certitude » a déclaré Gabriel Picard, Président de la FEVS, « celle d'une période extrêmement difficile pour tous les exportateurs français et européens. Mais cette difficulté sera tout aussi importante pour nos partenaires américains - importateurs, distributeurs et détaillants – qui se sont fortement mobilisés outre-Atlantique contre cette décision ».

La FEVS salue les efforts conduits par la Commission européenne et l'exécutif français au cours de ces dernières semaines. La conclusion défavorable de ce processus impose de réfléchir dès à présent aux actions à entreprendre maintenant à court et moyen terme. Pour Gabriel Picard, *« il faut que la Commission européenne et la France prévoient dès maintenant l'accompagnement indispensable du secteur, afin de permettre à la fois aux viticulteurs et aux entreprises de l'aval, particulièrement les exportateurs, de faire face à cette situation ».*

A moyen terme, la décision de ce jour ne marque pas la fin de l'histoire. *« Les États-Unis et l'Union européenne ont convenu de continuer à discuter pour exempter d'autres catégories de produits du droit global de 15%, en particulier les vins et spiritueux comme l'a indiqué le Commissaire Šefčovič lui-même »* souligne Gabriel Picard. *« Il faut donc dès à présent engager la discussion pour que les vins et spiritueux européens puissent rejoindre la liste des produits bénéficiant de ce traitement, celui que connaissent les vins et spiritueux avant le mois d'avril dernier. C'est clairement la demande que nous formulons aujourd'hui à la Commission européenne et aux pouvoirs publics français ».*

